



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

PRESENTS :

M PHILIP, Maire,

M. JULIER, Mme SEYLLER, M. BERMOND-GONNET à partir du point n° 4, M. BOURGADE, Adjoint,

M. ANDRE, Mmes AHBIB, BERGER, CHABAUD, MM CHARMASSON, DELORME, LAVAUD, M. MABY, Mme ROMERO, Conseillers municipaux

PROCURATION :

Mme HERNANZ pour Mr BERMOND-GONNET, Mme EL HAOUESSE pour Mr JULIER, Mr GRIVOLAS pour Mr PHILIP, Mme CRUZ pour Mme SEYLLER, Mme ESSIG pour Mr BOURGADE.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption PV séance du 3 et 20 juin 2014
2. Autorisation de dépôt du PC par le Maire dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire
3. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
4. Adhésion de la commune d'Uzès au SIIG
5. Désignation des membres pour les commissions du SCOT Gard Rhodanien
6. Prise en charge des frais de fourniture scolaires et des frais de séjour des écoles élémentaire et maternelle
7. Fixation et désignation des membres du CCAS
8. Subventions exceptionnelles Dancing Tavel
9. RI restaurant scolaire
10. Autorisation au Maire de recruter des agents non titulaires de remplacement
11. Tableau des effectifs
12. Questions diverses

Monsieur le Maire constate le quorum et demande au Conseil d'accepter la désignation de Mme AHBIB Charlotte comme secrétaire de séance. Acceptation à l'unanimité.

Il indique également un point supplémentaire à l'ordre du jour qui sera le point n°12, mise en œuvre de l'entretien professionnel à titre expérimental. Accord du Conseil Municipal.

1/ Adoption des PV séance du 3 et 20 juin 2014

Monsieur le Maire donne lecture des PV et les soumet au vote.

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 03 juin et du 20 juin 2014 (voté à l'unanimité)

2/ Autorisation de dépôt du PC par le Maire dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour l'extension du restaurant scolaire. Un RDV est prévu à la DDTM début août afin de présenter les grandes lignes du projet et déposer le PC en septembre.

Pour information, la commission MAPA a retenu fin juin la SEGARD dans le cadre de la mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage de cette opération et une première réunion de travail s'est déroulée hier lundi 21 Juillet 2014.

Enfin les études géotechniques se sont déroulées au début du mois.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité.

3/ Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture du texte.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF,

association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Tavel rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Tavel estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Tavel soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal vote la présente motion à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Richard BERMOND-GONNET.

4/ Adhésion de la commune d'Uzès au SIIG

Il est nécessaire que la commune de Tavel délibère afin d'accepter l'adhésion de la commune d'Uzès au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/ Désignation des membres pour les commissions du SCOT Gard Rhodanien

Les 5 commissions ont été mises en place :

- Agriculture, Tourisme et Espaces Ruraux ;
- Déplacements, Transports et Infrastructures ;
- Environnement, Risques Majeurs ;
- Habitat, Espaces Urbains ;
- Industrie, Commerce et Artisanat.

Les premières commissions se réuniront début septembre à raison d'une par mois et par thématique.

Il s'agit donc de désigner des membres du conseil municipal, qui ne doivent pas obligatoirement être conseiller communautaire.

Les élus désignés membres pour les commissions du SCOT sont :

- Monsieur MABY Roger pour l'Agriculture, Tourisme et Espaces Ruraux
- Monsieur JULIER Bernard pour l'Environnement et les Risques Majeurs
- Monsieur LAVAUD Jean-Louis pour l'Habitat et les Espaces Urbains
- Madame ROMERO Jennifer pour les Déplacements, Transports et Infrastructures
- Monsieur ANDRE Florian pour l'Industrie, Commerce et Artisanat

6/ Prise en charge des frais de fournitures scolaires et des frais de séjour des écoles élémentaire et maternelle

Il s'agit d'actualiser la délibération du 29 Janvier 2010 qui fixe à 75€/enfant de l'école élémentaire et 55€/enfant de l'école maternelle le montant alloué pour les fournitures scolaires.

Concernant les séjours des écoles, 5 000€ sont alloués à l'école élémentaire et 3 000€ à l'école maternelle.

Il est proposé de maintenir ces tarifs en l'état mais de supprimer pour les séjours la notion minimum d'une nuitée pour bénéficier de ces tarifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7/ Fixation et désignation des membres du CCAS

Après avoir au cours de sa séance du 8 Avril dernier désignés les membres du conseil municipal, il s'agit aujourd'hui de fixer à 6 le nombre de membres non élus et d'élire les représentants suivants :

- Flora ORLANDO,
- Elisabeth VIAN,
- Anne-Sophie PAILHES,
- Laurence DJOUAHIR,
- Brigitte MABY,
- Daniel GAGNAIRE

Le Conseil valide la nomination des membres à l'unanimité.

8/ Subvention exceptionnelle Dancing Tavel

Compte tenu de l'activité de cette association, il s'agit de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 600€ pour l'achat de miroirs mobiles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9/ RI restaurant scolaire

Il s'agit d'adopter le Règlement Intérieur du restaurant scolaire qui entrera en vigueur dès septembre 2014.

Vous avez reçu par mail le règlement en vigueur. Il s'agit de préciser dans ce document que le Règlement Intérieur s'appliquera aussi lorsque la structure sera occupée par la Communauté d'Agglomération.

Le règlement est voté à l'unanimité.

10/ Autorisation au Maire de recruter des agents non titulaires de remplacement

De la même manière que la convention avec le CDG, il convient de prendre cette délibération qui autorisera le Maire à recruter de manière ponctuelle des agents afin de palier à des remplacements et d'assurer la continuité des missions de service public.

En effet, l'objectif est de rester opérationnel et la convention avec le CDG ne permettant pas de recruter des agents ayant une fonction de régisseur, cette délibération permet d'envisager l'ensemble des « cas de figure » en cas d'absence momentanée d'un agent.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité.

11 / Tableau des effectifs

Les nouvelles activités périscolaires nécessitent des ajustements dans les volumes horaires. Des ajustements de dernières minutes ont été nécessaires et le tableau est donc remis en séance.

La commission RH s'est réunie le 10 juillet dernier et a émis un avis favorable sur la modification du tableau des effectifs.

Au préalable, un travail de recensement des besoins a été effectué ainsi qu'un entretien individuel avec chaque agent.

L'objectif, outre la mise en œuvre des NAP, était d'aborder la thématique ressources humaines dans sa globalité et d'apporter une logique rationnelle à l'organisation communale.

Les délais étaient très courts entre la parution du décret Hamon et la traduction des plannings sur le « terrain », cela a nécessité un travail continu jusqu'à la dernière minute et c'est la raison pour laquelle je vous prie de m'excuser de vous communiquer ce document si tardivement.

Enfin, la commune affirme à nouveau sa volonté d'offrir aux agents des bonnes conditions de travail afin qu'un service public de qualité soit mis en œuvre sur la commune.

Le tableau est joint en annexe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12/ Mise en œuvre de l'entretien professionnel à titre expérimental

L'entretien professionnel deviendra obligatoire à partir de 2015. Il remplacera la notation.

Toutefois, il paraît opportun de le mettre en œuvre à titre expérimental dès cette année. Réalisé par le Directeur des Services, cela permettra à chaque agent de préparer cette rencontre en amont et lui permettre d'obtenir un échange avec son supérieur hiérarchique pour échanger sur sa situation personnelle et sur l'organisation des services.

Enfin, cet entretien professionnel va dans le sens de la mise en œuvre des fiches de poste et constituera un bilan d'étape intéressant en égard aux nouvelles affectations qui vont se mettre en œuvre le 1^{er} septembre prochain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

Monsieur le Maire indique l'octroi d'une subvention de 10 700 € du Conseil Régional et de 5 350 € du SMD en égard à l'étude de zonage du risque inondation (pour une enveloppe plafonnée à 53 500 € HT)

Monsieur le Maire fait un retour sur les festivités qui sont favorables :

- Couleur Tavel : 2 500 verres vendus
- Anim'Tavel : 480 bouteilles vendues

Monsieur le Maire fait part de l'étude avec le SITDOM pour la mise en place du compostage collectif à l'automne au parking et dans les jardins. Une convention doit être signée.

Monsieur JULIER indique

- l'arrivée des gendarmes mobiles dans le village,
- Marcoule – Etude des risques
- Devis d'éclairage public de 15 763 € pour 11 poteaux (subventions à venir)

Madame AHBIB présente le logiciel de paiement pour la cantine scolaire

Monsieur BOURGADE fait un point des travaux de voirie en cours.

Monsieur MABY fait part de sa satisfaction du fonctionnement du Conseil.

Monsieur BERMOND-GONNET fait un point sur les finances.

Monsieur CHARMASSON fait un point sur la sono de la salle des fêtes. Une caution particulière sera à étudier pour l'utilisation de la sono.

Monsieur ANDRE prend la parole concernant le lavage des machines à vendanger. Il travaille actuellement avec la commune de Lirac pour une station commune (Tavel- Lirac- Saint Laurent des Arbres)

La séance a été levée à 20H00.

Fin du procès-verbal

ANNEXE POINT 11.**Modification du tableau des effectifs-Conseil Municipal du 22/07/2014**

A supprimer*				A créer			
Grade	Durée hebdo	Statut	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Statut	Date d'effet
Adjoint adm.1° Classe	28 heures	Titulaire		Adjoint adm.1° Classe	35 heures	Titulaire	01.09.2014
				Adjoint adm. 2° Classe	35 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint adm. 2° Classe	8 heures	Titulaire		Adjoint adm. 2° Classe	20 heures	Titulaire	01.09.2014
CUI	30 heures	N. Titulaire	31.08.2014				
CUI	24 heures	N. Titulaire		CUI	35 heures	N. Titulaire	01.09.2014
Adjoint d'anim. 2° classe	20 heures	Titulaire		Adjoint d'anim. 2° classe	35 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint d'anim. 2° classe	20 heures	Titulaire		Adjoint d'anim. 2° classe	22 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint Tech 2° classe	23,06 heures	Titulaire		Adjoint Tech 2° classe	35 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint Tech 2° classe	16 heures	Titulaire		Adjoint Tech 2° classe	24 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint Tech 2° classe	20 heures	Titulaire		Adjoint Tech 2° classe	35 heures	Titulaire	01.09.2014
Adjoint Tech 2° classe	20 heures	Titulaire		Adjoint Tech 2° classe	24 heures	Titulaire	01.09.2014

*Après avis du Comité Technique Paritaire

